

REGLEMENT GRAPHIQUE
APRES LA DECLARATION DE PROJET N°2
VALANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

ECHELLE : 1/7500°

PLU approuvé : 14 novembre 2013

Délibération prescrivant la déclaration de projet : 15 juin 2020

Enquête publique :

Approbation :

3.2

Bureau d'études Urbadoc
Chef de projet : Etienne BADIANE
28 Impasse Jean André RXIENS
31200 Toulouse
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr

Légende

Zones Urbaines

- Ub Zone urbaine : bourg-centre
- Ue Zone urbaine : extensions pavillonnaires
- UL Zone urbaine à vocation de loisirs
- Uc Zone urbaine à vocation d'activité industrielle, artisanale ou commerciale
- Uxc Zone urbaine à vocation d'activité destinée à l'unité de compostage

Zones A Urbaniser

- AU1 Zone à urbaniser prioritairement sous condition de renforcement des réseaux
- AU2 Zone à urbaniser dans un second temps sous condition de renforcement des réseaux
- AU3 Zone à urbaniser dans un troisième temps sous condition de renforcement des réseaux
- AU0 Zone à urbaniser fermée (COS 0)

Zone Agricole

- A Zone agricole
- A1 Zone d'habitat diffus en zone agricole
- A2 Siège d'exploitation en zone agricole
- Ace Corridor écologique en zone agricole
- Ah Zone d'habitat en zone agricole susceptible de recevoir de nouvelles constructions

Zones Naturelles

- N Zone naturelle à préserver
- N1 Zone d'habitat diffus en zone naturelle
- Nb Bâti à usage d'activité lié à la valorisation des richesses du sol et du sous-sol
- NL Zone naturelle à vocation de loisir
- Npv Zone naturelle destinée à la ferme photovoltaïque
- Nh Zone naturelle susceptible de recevoir de nouvelles constructions

Autres limites

- Espaces boisés classés
- Pièce et cours d'eau
- Emprise de richesse des sols et sous-sols
- Emplacement réservé à la réalisation et l'accessibilité de la STEP
- Éléments et secteurs de paysage protégés par l'article L1237° 5-1- du C.U.
- Changement de destination au titre de l'article L1231°-3- du Code de l'Urbanisme

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal

